

Conférence interministérielle Santé publique

14 novembre 2020

Présents

Membres

<ul style="list-style-type: none"> ○ Wouter Beke, Ministre (président de la CIM) + Katrien Van Kets, directrice cellule stratégique 	Gouvernement flamand
<ul style="list-style-type: none"> ○ Christie Morreale, Ministre + Dr Yolande Husden, directrice cellule stratégique 	Gouvernement wallon
<ul style="list-style-type: none"> ○ Frank Vandenbroucke, Ministre + Ri De Ridder, conseiller 	Gouvernement fédéral
<ul style="list-style-type: none"> ○ Antonios Antoniadis, Ministre 	Gouvernement de la Communauté germanophone
<ul style="list-style-type: none"> ○ Bénédicte Linard, Ministre (a dû quitter la CIM en cours pour cause de réunion au Parlement de la FWB) 	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
<ul style="list-style-type: none"> ○ Valérie Glatigny, Ministre 	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
<ul style="list-style-type: none"> ○ Alain Maron, Ministre + David Hercot, Conseiller 	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
<ul style="list-style-type: none"> ○ Pedro Facon 	Commissariat Corona
<ul style="list-style-type: none"> ○ Kurt Doms, conseiller ○ Vincent Hubert, conseiller 	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, DG Soins de Santé Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique

Invités

○ Isabelle Van der Brempt, cheffe de la cellule Soins aigus et chroniques, DGGG	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
○ Christiaan Decoster, coordinateur de la cellule de crise du SPF Santé publique	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

1. Politique en matière de COVID-19

1.1. Actualisation de la stratégie de testing: discussion et approbation

Carole Chrivel commente brièvement la note.

La ministre Linard souhaite préciser 4 points :

- Il importe de réinitialiser le testing PCR des contacts à hauts risques ;
- Par rapport aux professionnels de santé qui effectuent les testings , elle précise que la médecine scolaire est déjà surchargée par les autres tâches. ;
- Quant à l'information qui doit être donnée en priorité relativement à la reprise des tests pour les « high Risk contacts », elle demande que les médecins des collectivités soient repris dans le scope ;
- Enfin, elle est en phase avec la proposition de la Flandre, c'est-à-dire rester avec une quarantaine à 7 jours et un test au 5e jour.

La ministre Morreale met en garde contre le fait de garder un modèle à 7 jours : en effet avec ce modèle pas moins de 38 % de chances existe que l'on ne détecte pas une personne positive. Elle estime donc qu'une quarantaine de 10 jours est préférable. Elle précise également qu'un test au jour 7 pourrait poser un problème de détection des clusters dans les collectivités. Elle se dit en faveur du scénario 1.

Le ministre Maron est d'accord avec la proposition de reprendre le testing des contacts à hauts risques à partir du 23 novembre mais veut avoir l'assurance que les résultats pour les personnes symptomatiques puissent être disponibles endéans les 24h. Il propose en outre de maintenir la quarantaine à 7 jours mais de faire 2 tests : un au premier jour et un au 6ième ou 7ième jours. Bien évidemment cette nouvelle proposition exige des capacités d'absorption suffisantes pour les laboratoires.

Il estime également que la note présentée doit être complétée avec une proposition d'agenda de ce qui pourrait être fait à partir de février 2021 lorsque l'épidémie ralentira.

Enfin, il demande de pouvoir élargir la définition de la personne identifiée comme symptomatiques. La ministre Glatigny est également d'accord avec un retour du testing pour les contacts à hauts risques à partir du 23 novembre ; elle rappelle également son intervention de la conférence

précédente, à savoir qu'il faut être attentif à la problématique de l'enseignement supérieur. En effet, des tests rapides devraient pouvoir être mis en place dans le cadre des examens de janvier 2021 pour certaines matières où le présentiel est indispensable. Elle demande donc que soit établi un protocole de testing destiné à l'enseignement supérieur.

Le ministre Beke précise que concernant le testing dans les maisons de repos en Flandre, l'idée est bien une combinaison de tests PCR et de test d'antigènes rapides : il semble que cette proposition n'ait pas été reprise dans la version de la note présentée. La note sera modifiée dans ce sens. Il confirme aussi que le démarrage des tests antigènes s'effectueront avant décembre.

Le Président de la Task force, Herman Goossens, estime que le système tel qu'adopté en France lui paraît être le système le plus optimal : 7 jours de quarantaine, test au 7^e jour avec période de vigilance pendant 7 jours. Outre que cette règle est simple à communiquer au public, c'est le système qui rencontrerait le plus de soutien de la population.

Le Commissaire précise que, concernant la durée de la quarantaine, le RMG a soumis plusieurs propositions et il importait de faire l'équilibre entre le pragmatisme et la réalité du terrain avec le souci de santé publique.

Concernant les asymptomatiques à hauts risques, il lui semble que la meilleure option est de tester au jour 7, le résultat allant arriver au jour 8 ou 9, et donc est pratiquement équivalent à une quarantaine de 10 jours.

Concernant la possibilité de prévoir 2 tests, cette proposition a déjà été discutée mais il rappelle qu'il faut un seuil d'incidence minimal avant de pouvoir faire les 2 tests.

Par rapport à la proposition d'élargissement de la définition, il s'agit d'une question scientifique et il insiste à suivre les scientifiques sur ce point ; la Conférence peut éventuellement demander à Sciensano de réfléchir à cette possibilité.

Sophie Quoilin rappelle que la définition du patient symptomatique est déjà très large, voir parmi les plus large dans l'UE.

Le ministre Vandembroucke précise qu'il trouve la note cohérente et logique. Concernant la remarque de son collègue Alain Maron sur la nécessité de réfléchir déjà plus concrètement sur l'avenir, il partage l'importance de développer déjà une vision à plus long terme et propose que cette réflexion soit une mission supplémentaire confiée à la TF.

Le Professeur Goossens précise que la Task force est déjà occupée à réfléchir pour les mois à venir ; en effet, une réflexion est engagée sur la possibilité de passer également aux autotests ainsi qu'aux tests répétitifs.

Sophie Quoilin rappelle que la mesure de la quarantaine est la plus efficace pour contrer la propagation du virus ; cette dernière est contraignante, a un impact sur l'économie et donc il y a bien sûr un équilibre subtil à trouver, sachant que la motivation au niveau de la population n'est pas facile à maintenir. Elle regrette qu'il n'y a jamais eu de communication sur les différents soutiens que l'Etat peut offrir aux personnes qui sont en quarantaine.

Le ministre Beke demande si l'on dispose de données chiffrées qui pourraient permettre de préciser que la stratégie actuelle (testing à partir du jour 5) aurait eu comme conséquence l'apparition de la 2e vague ; enfin il revient également sur la problématique de la quarantaine et du nécessaire soutien des personnes : il rappelle qu'il a des doutes concernant la motivation des personnes, sachant que l'on dispose de très peu d'instruments pour rendre obligatoire ladite quarantaine.

Par rapport à la demande du ministre Beke, Herman Goossens précise qu'il n'y a aucune preuve en matière d'incidence de testing au jour 5 sur l'apparition de cette seconde vague ; relativement au soutien et la motivation de la population à respecter la quarantaine, il estime que la règle des « 2 X 7 » (quarantaine de 2 jours, test au 7ième jour, 7 jours de vigilance) est un message relativement acceptable pour la population. Concernant les répercussions économiques sur les entreprises, il rappelle que beaucoup de contacts ont été établis avec les responsables du secteur économique et que des protocoles sont un voie de réalisation.

Parmi les différents scénarios sur la durée de la quarantaine et du testing, la proposition d'une quarantaine à 7 jours avec test au 7ième jour paraît être le scénario le plus raisonnable ; l'on précise que par rapport au scénario préconisé par le RMG avec un test au premier jour, l'on perd l'information sur les possibilités de tracing.

Le ministre Beke souligne l'importance d'avoir une cohérence et une stabilité dans le message adressé à la population ; il ne faut pas oublier le médecin généraliste ,les infirmiers, les pharmaciens qui sont en première ligne pour devoir expliquer un éventuel changement de stratégie. En tout état de cause, les arguments en faveur d'une modification de la stratégie de test doivent être clairs et communiqués clairement.

Le ministre Antoniadis souhaite suivre la recommandation des scientifiques et rester au scénario d'une quarantaine à 10 jours. Il plaide donc pour plus de stabilité. Si on fait le test au jour 7, l'on va également augmenter la pression sur l'obtention des résultats. Enfin il estime qu' il faudra être attentif quant à des éventuelles différences entre les Régions par rapport au délai de réception du résultat du test, ceci afin d'éviter toute discrimination. Le problème dans le courant du mois octobre et la cause pour l'adaptation de la stratégie n'était pas la question de l'augmentation des capacités. Le problème était le délai de réception des résultats. Durant les dernières semaines le fédéral a fait des grands efforts pour réduire le délai mais même maintenant il y a selon ses informations un délai de plus que 48h dans 9% des cas.

Il rappelle également le problème du manque de prestataires de soins : en effet outre qu'ils sont indispensables pour l'administration du test, ils le seront pour l'administration du vaccin. Attention que la population ne nous reproche pas , à l'occasion d'un changement de stratégie, de ne plus disposer d'assez de prestataires pour la vaccination.

Karine Moykens revient sur la problématique des exceptions à la quarantaine : elle souhaite que l'on puisse mieux préciser la liste des professions jugées essentielles qui peuvent déroger aux règles de cette dernière. De plus, relativement à l'établissement d'un certificat pour une quarantaine, la formulation des attestations doit être également adaptée.

En termes de communication sur la reprise des tests des HR contacts ainsi que de la décision sur la quarantaine, le Commissariat lancera cette dernière lundi 16 novembre.

Le ministre Vandembroucke estime qu'il faudrait néanmoins lancer une communication vers les professionnels durant le weekend ; l'on insiste pour que l'argumentation non seulement de ce qui change, mais du pourquoi de ce changement soit clair dans le message vers l'extérieur.

CONCLUSION ET DECISIONS

1. Les éléments suivants seront intégrés dans la note :

- **Dans les maisons de repos en Flandre, les tests PCR et les tests antigènes rapides seront combinés (pas seulement les tests antigènes)**
- **le gouvernement flamand déploiera également des tests antigènes dans les écoles avant décembre**

2. La CIM approuve la note relative à la nouvelle stratégie de testing avec l'intégration de ces remarques. Le Commissariat est chargé de la communication aux secteurs concernés (lors de la semaine du 16/11) et le citoyen (après la communication aux secteurs)

3. Concernant le positionnement sur la quarantaine, la CIM opte donc pour le scénario 2 : quarantaine à 7 jours, test le 7e jour + 7 jours de vigilance accrue.

1.2. Création du taskforce opérationnalisation COVID-19 stratégie de vaccination : approbation

La ministre Morreale estime qu'en terme d'équilibre linguistique, il est souhaitable qu'une personnalité francophone puisse assurer une coprésidence, surtout que la réalité du terrain est différente en région Wallonne et donc, l'approche organisationnelle devra être différente.

Elle se dit également d'accord de désigner un fonctionnaire dirigeant de son administration, mais rappelle que toute décision politique doit être prise au niveau de la conférence.

Elle rappelle également qu'au niveau de la région francophone du pays, il y a un lobby anti vaccins relativement fort ; une personne francophone plus politique devrait pouvoir être adjointe à la composition de la Task force.

Le ministre Beke précise qu'il faut bien préparer la communication et propose de ne rien en dire avant le mercredi 18 novembre.

Ri De Ridder demande que l'on puisse déjà avancer concrètement sur le dossier même si la communication officielle n'est pas encore formulée.

CONCLUSION ET DECISIONS

- 4. La CIM approuve la note relative à la mise en place de la Task force « opérationnalisation de la stratégie de vaccination COVID-19 »**
- 5. La ministre Morreale proposera une personnalité francophone pour présider au sein de la Taskforce une cellule 'débat sociétal et communication'.**

2. Divers

2.1. Accord social budget fédéral supplémentaire personnel des soins : information (F. Vandebroucke)

Le ministre Vandebroucke commente brièvement l'accord social prévoyant un budget fédéral supplémentaire de 200 millions euros pour le personnel dans les hôpitaux.

Le ministre Beke précise qu'actuellement, il y a des discussions relatives à un accord social dans le secteur du bien-être et que cette initiative rend bien sûr les négociations plus difficiles.

Le ministre Antoniadis souhaite relayer une demande du personnel soignant sur la possibilité de pouvoir financer les heures supplémentaires sans les taxer ; le ministre Vandebroucke acte la demande.

La ministre Morreale, rappelle qu'effectivement cette initiative d'allouer un budget uniquement au secteur hospitalier ne rend pas facile les discussions dans les maisons de repos ; elle souligne que le personnel ambulancier n'est pas repris dans cet accord. Le ministre Vandebroucke le confirme. D'autre part, elle estime que les entités devraient pouvoir se concerter sur les efforts qui pourraient être consentis pour les secteurs qui les concernent.

Tour à tour, les différents ministres des entités fédérées précisent les actions qui d'ores et déjà ont été prises.

Le ministre Marron II souligne aussi les réactions négatives sur la publication de la loi du 4 novembre sur ... , des grèves étant annoncées.

Le ministre Vandembroucke précise que concernant cette loi du 4 novembre 2020 sur la délégation des responsabilités, il a de son côté reçu beaucoup d'échos positifs. Il rappelle que relativement à ce dossier, deux trajectoires sont poursuivies : une première vers le conseil technique de l'art infirmier qui va tenter un affinement de la liste des actes qui peuvent être délégués et d'autre part une autre trajectoire sous la forme de concertation entre les employeurs et les syndicats sur les conséquences de cette loi.

3. Communication

Néant.

4. Prochaine réunion : 18/11/2020, 8h00